



Préfecture de l'Eure
Canton de Pacy-sur-Eure
Arrondissement des Andelys
Commune de La Chapelle Longueville

**2026DCM46 Modification du tableau des effectifs
Création d'un emploi d'Adjoint technique
territorial principal de 2ème classe suite à un
avancement de grade**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi huit juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le premier juillet, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence Mme Karine CHÉRENCEY, maire.

Étaient présents : BEAU Christophe, CARTENET Virginie, CARTON Philippe, CHÉRENCEY Karine, CHEVALIER Grégory, DELOTTE Nathalie, DIEUDONNÉ Marie-Christine, GARNIER Julien, GASSIES Jean-Marie, GINESTIERE Isabelle, JOILLE Thomas, LARDILLEUX-CORNET Catherine, LEBEL Nathalie, LECOLLAIRE Marie, Jennifer MENDY, PICOUAYS Thomas, REGNIER Christophe, ROUEN Marjory, ROUSSARIE Pascale, SAFFRÉ Laurent, SIMMONIN Sylvain, VILLAIN Maud

Ont donné pouvoir : BOUTRAIS Patrice pouvoir à LEBEL Nathalie, EOCHE-DUVAL Juliette pouvoir à GINESTIERE Isabelle, HAQUET Christine pouvoir à ROUSSARIE Pascale, LUBAS Jean-Marc pouvoir à CARTON Philippe, ROQUES Stéphane pouvoir à CHÉRENCEY Karine

Soit sur 27 membres en exercice, 22 présents. Madame Nathalie DELOTTE est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les dispositions relatives aux avancements de grade et à la gestion des emplois territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant qu'un agent territorial relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de l'agent dans son nouveau grade ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- MODIFIE le tableau des effectifs à partir du 08/07/2026 et de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe
- AUTORISE Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

À La Chapelle-Longueville,
Le 08/07/2026

La Maire
Karine Chérencey



La secrétaire de séance
Nathalie Delotte